Image not found or type unknown

Separation de corps a l'amiable

Par **somnard**, le **17/05/2012** à **12:42**

Bonjour,
je suis en periode de separation a l' amiable nous allons vendre la maison mon mari me propose de toucher les interets de sa part placee chaue annee et de ne pas utiliser son capital qui sera reserve a notre fils pourriez vous me dire si cela est interressant pour moi ou bien je devrais demander mon capital de sa part immediatement merci de me repondre M somnard

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés